Département du Pas-de-Calais

---

Extrait du Registre des Délibérations

*Arrondissement de BETHUNE*

du Conseil Communautaire

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

*Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique*

**PROCURATIONS :**

*SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique*

*Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC164

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**22 septembre 2026**

**BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT**

# AUTORISATION DE DON LIBERATOIRE ANNUEL D'ATMO HAUTS-DE-FRANCE AU TITRE DE LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES (TGAP) "EMISSIONS POLLUANTES"

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

Vu les articles L. 221-1 à L. 221-10 du Code de l'Environnement relatifs à la surveillance de la qualité de l'air et information du public ;

Vu le Code des Douanes concernant les modalités du don libératoire au profit des observatoires agréés de surveillance de la qualité de l'air ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 décembre 2025 portant agrément de l'Association de surveillance de la qualité de l'air ATMO Hauts-de-France ;

La lutte contre la pollution de l'air constitue une compétence optionnelle des intercommunalités dont la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'est saisie.

Pour assurer cette compétence, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'appuie sur ATMO Hauts-de-France, organisme agréé pour la surveillance de la qualité de l'air, qui accompagne les collectivités territoriales pour les missions suivantes :

- Surveiller et prévoir l'air et l'atmosphère par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires (cadastres d'émissions air et énergie).
- Informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisodes de pollution
- Accompagner les décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air
- Améliorer les connaissances et participer aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Plus particulièrement, dans le cadre de son adhésion, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un accompagnement d'ATMO Hauts-de-France pour :

- L'élaboration et l'évaluation du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), via des trajectoires d'émissions et des cartographies de points sensibles ;
- La mobilité durable, grâce à des données locales précises ;
- Le suivi de la qualité de l'air sur son territoire, avec trois stations de mesure implantées localement et des bilans territoriaux annuels.

La Communauté d'Agglomération, en tant qu'exploitant du Centre de Valorisation Énergétique (CVE), recensé comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), est redevable de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), notamment sa composante « émissions de substances polluantes » s'élevant à environ 16 000 € HT par an.

Le don libératoire, prévu par l'article 266 du Code des Douanes, permet aux exploitants d'ICPE de verser cette somme à un Observatoire Régional de l'Air agréé en déduction intégrale de leur TGAP.

ATMO Hauts-de-France a obtenu cet agrément par l'arrêté préfectoral du 09 décembre 2025 pour la période 2026-2028.

Ce mécanisme offre donc une opportunité de :

- Optimiser l'usage des contributions fiscales dans une logique de cohérence environnementale, en réaffectant des fonds publics à une mission d'intérêt général ;

- Renforcer la synergie entre les politiques locales (PCAET, mobilité, santé) et les outils d'ATMO, sans coût supplémentaire pour la collectivité.

Cette délibération s'inscrit donc dans une démarche responsable et proactive, alignée sur les principes de solidarité territoriale et de transition écologique.

Afin de réaliser le don libératoire à ATMO Hauts-de-France, le don doit être déclaré au moment de la pré-déclaration en octobre de l'année N. Aucun acompte n'est à verser mais une promesse de don est établie pour l'année 2026. Le don est versé en une seule fois, au mois de mars de l'année N+1, soit en 2027, une fois les données sur les émissions réelles de l'année N consolidées. Cela permet de procéder à un seul versement directement au montant réel de la TGAP « émissions polluantes » plutôt qu'avec un acompte puis un rééquilibrage.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser à effectuer un don libératoire à hauteur du montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) « émissions », conformément aux étapes de déclaration décrites ci-dessus, au profit d'ATMO Hauts-de-France et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la déclaration de don libératoire auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

**AUTORISE** à effectuer un don libératoire à hauteur du montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) « émissions », conformément aux étapes de déclaration décrites ci-dessus, au profit d'ATMO Hauts-de-France

**AUTORISE** le Président, le Vice-Président délégué ou le Conseiller délégué à signer la déclaration de don libératoire auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

**POIRÉ Laurent**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 SEP. 2026

Et de la publication le : 25 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

**POIRÉ Laurent**